

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 48/2021 du 27 septembre 2021

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE
JVS MAIRISTEM POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSCRIPTION DES DONNEES COMPTABLES
DE L'INSTRUCTION M14 VERS LA M57**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 11 du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant que la Commune a été sollicitée par le Trésorier Municipal pour être site pilote pour la mise en œuvre anticipée de l'instruction comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2022 au lieu du 1^{er} janvier 2024,

Vu la proposition financière de JVS MAIRISTEM pour transposer les données M14 vers la M57,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé le 27 septembre 2021 un marché de services avec la société JVS MAIRISTEM de Châlons en Champagne (51) pour la transcription des données M14 vers la M57 pour un montant de 350 euros HT.

Fait à Mohon le 27 septembre 2021
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance